

# COMMUNIQUÉ

## de presse

### Les brèves d'octobre

#### Calcul du quotient familial

Vous avez jusqu'au **vendredi 20 décembre** pour faire calculer votre quotient familial. Pour ce faire, vous devez envoyer un scan du document « Quotient familial », disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville [www.ermont.fr](http://www.ermont.fr), avec les pièces justificatives à l'adresse : [education@ville-ermont.fr](mailto:education@ville-ermont.fr). Si vous rencontrez des difficultés pour envoyer ces documents par voie dématérialisée, vous pouvez vous rendre en mairie bâtiment A, muni de (originaux et photocopies) :

- L'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 envoyé par les services fiscaux recto-verso, lisible et complet.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF ou quittance de loyer ou facture de téléphone fixe). Pour les personnes hébergées, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.

Si vous souhaitez connaître le montant de votre quotient familial pour 2020, un simulateur est disponible sur le Portail famille, accessible directement depuis la page d'accueil du site de la ville.

**Attention, le tarif maximal sera appliqué aux familles n'ayant pas fait calculer leur quotient familial, et aucune rétroactivité ne sera possible.**



#### Un pas vers l'emploi

Pôle emploi, la Mission locale Vallée de Montmorency et la ville d'Ermont se mobilisent pour le quartier des Chênes. Mardi 15 octobre de 14 h à 17 h, les demandeurs d'emploi pourront rencontrer des entreprises qui recrutent, bénéficier des conseils des agents Pôle emploi et participer à un atelier pour utiliser Internet dans sa recherche d'emploi au Centre socio-culturel Les Chênes. Une centaine d'offres d'emploi seront présentées.

**01 34 14 32 65**

#### Inscrivez-vous au concours de crèches de Noël

Comme chaque année, la Municipalité organise un concours de crèches. Seul ou en groupe, en carton, papier crépon ou en bonbons, tout est permis, une seule condition est nécessaire : faire preuve d'imagination ! Les créateurs des plus belles crèches recevront des bons d'achat. Pour participer, c'est simple, il suffit de se rendre directement en mairie ou de télécharger le bulletin disponible sur le site de la ville avant lundi 25 novembre. Toutes les crèches seront ensuite exposées en l'Église Saint-Flaive du 7 au 29 décembre.

**Service municipal des Relations Publiques**

**01 30 72 31 76**

